

COMMISSION COMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

REUNION DU 8 JUIN 2010

COMPTE RENDU

La réunion s'est tenue le mardi huit juin deux mille dix, à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, salle Picasso.

Etaient présents:

Présidence :

Mme BLAZY, Vice-présidente déléguée à l'Habitat et au Logement, en l'absence de Mr LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Membres de la commission :

Mme TROTOBAS, Conseillère communautaire, Mairie d'Antibes (suppléante de monsieur le Maire de Biot)

Mme TOULEMONDE, Conseillère communautaire, Mairie de Valbonne (suppléante de monsieur le Maire de Valbonne)

Mme MARENCO - Première adjointe de la commune de la Colle sur Loup (représentant monsieur le Maire de la Colle sur Loup)

Mr GAZIELLO – Mairie de Villeneuve-Loubet (représentant Mme BENASSAYAG, Conseillère communautaire, Mairie de Villeneuve-Loubet)

Mme PRADELLI, Adjointe au Maire de Biot (représentant monsieur le Maire de Biot)

Représentants des associations:

Mme ROMEU – Association Valentin HAÛY

Mme BENIGUEL- Association des Paralysés de France

Mr PITARD – Association des Paralysés de France (suppléant)

Mr SEBASTIEN – Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (représentant Mr CARILLO)

Représentants des associations des usagers:

Mr HOYON – Conseil de Développement CASA

Représentants de l'Administration:

Mr GRANADOS, Directeur général adjoint – Aménagement du territoire

Mr JACQUART- Direction des Déplacements Transports (représentant Mme RISTORI-MARIN, Directrice de Déplacements Transports)

Mr LAUGEOIS- Direction des Equipements structurants (représentant Mme DELAHAYE, Directrice des Equipements Structurants)

Mme ROY – Direction Réseau Envibus (représentant Mr CANCHON, Directeur Réseau Envibus)

Auditeurs libres :

Mr CYPRES – Commune de Valbonne

Mr PASSERON – Commune d'Antibes

Etaient excusés :

Mr ROSSI, Maire de Roquefort-les-Pins

Mr DERMIT, Maire de Biot

Mr DAUNIS, Maire de Valbonne

Mr BERKESSE, Vice-Président délégué aux Transports et Maire de la Colle-sur-Loup

Mme BENASSAYAG, Conseillère communautaire, Mairie de Villeneuve-Loubet (suppléante de monsieur le Maire de la Colle-sur-Loup)

Mr GIRAUD, Conseiller communautaire, Mairie de Vallauris (suppléant de monsieur le Maire de Roquefort-les-Pins)

Mme POOT-GAUMET – Confédération Nationale du Logement

Mr GUIDOBALDI, Directeur général des services – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Mme ROULET – Directrice Habitat Logement

Mme RISTORI-MARIN – Directrice Déplacements Transports

Mme DELAHAYE – Directrice Equipements Structurants

Etaient absents :

Le représentant du Conseil Général

Le représentant du Conseil Régional

Le représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Le représentant de l'Union fédérale des consommateurs

Le représentant de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI)

Le représentant de la Confédération Nationale des Associations d'usagers des Transports

Le représentant de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

En préambule, Mme BLAZY remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette nouvelle réunion de la Commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Elle précise que, si l'ensemble des membres de la Commission portent un regard attentif et aiguisé à toutes les formes de mises en accessibilité, il n'en demeure pas moins que de nombreuses améliorations restent à apporter. Elle illustre son propos d'un détail observé à l'entrée de l'établissement et ajoute que parfois, certaines réalisations sont très faciles à mettre en œuvre : il suffit le cas échéant de peu de choses pour faciliter le déplacement des personnes handicapées.

Après avoir rappelé que cette rencontre a pour objet de présenter :

- le rapport des mises en accessibilité, effectuées en 2009 sur le territoire
- et les Plans communaux des mises en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les communes Gourdon et Vallauris

Mme BLAZY laisse la parole à Mr GRANADOS, directeur général adjoint à l'aménagement du territoire, qui propose à chacun de se présenter.

1- LES ENJEUX DU RAPPORT DE MISES EN ACCESSIBILITE 2009

A l'issue du tour de table, Mme BLAZY tient à appeler l'attention des membres présents de communiquer leurs observations sur le projet de rapport 2009 qui leur a été distribué, avant le lundi 14 juin.

Celles-ci devront être adressées à Mme SENTENAC, responsable du Service Gestion et Coordination du Pôle Aménagement du Territoire, pour prise en compte avant présentation du rapport au Conseil Communautaire du 5 juillet 2010.

Mme BLAZY poursuit sur l'instruction du rapport 2009, en précisant qu'une fois que le Conseil communautaire en aura pris acte, celui-ci sera diffusé à l'Etat et aux différents partenaires institutionnels et administratifs, en application des dispositions de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Compte tenu de ces éléments de procédure, elle souligne l'importance de communiquer toute remarque dans les jours à venir.

Suite à ces quelques précisions, Mr GRANADOS reprend la parole et à la lumière d'un power point synthétisant les informations contenues dans le rapport 2009, rappelle brièvement les fondements de la loi précitée, la composition et les missions de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Il revient sur l'objet du rapport 2009 qui a pour vocation d'apporter un éclairage sur les évolutions en matière d'accessibilité (depuis les années précédentes), sur l'identification de ce qui a effectivement réalisé en 2009 et sur les perspectives.

Il ajoute qu'en matière d'accessibilité, l'année 2009 a eu pour enjeu la rédaction du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, pour chaque commune, avec une échéance fixée réglementairement au 23 décembre 2009.

A ce jour, et sans préjuger des travaux préalables menés au sein de chaque commune pour l'élaboration du PAVE, il fait observer que les communes de Gourdon et Vallauris ont fourni leur Plan et la commune d'Antibes a communiqué dans un premier temps tous les éléments préparatoires à l'élaboration de celui-ci.

Il invite ensuite les membres de la Commission à consulter les documents annexes au projet de rapport 2009, parmi lesquels figurent les PAVE de Gourdon et Vallauris.

2- LES REFLEXIONS MENEES EN 2009

Mr GRANADOS poursuit en commentant les obligations réglementaires en matière d'accessibilité dans les transports et note par ailleurs que :

- les orientations du Schéma directeur pour l'accessibilité aux services de transports, approuvé par le Conseil communautaire du 13 octobre 2008, pourraient faire l'objet d'une mise à jour
- les transports collectifs devant être accessibles dans un délai de 10 ans, le sont pratiquement tous sur le territoire, en application de la Charte d'Aménagement des points d'arrêt

Sur le volet des missions des communes membres, Mme PRADELLI souhaite compléter les informations données sur le Comité Consultatif de Biot en précisant qu'une meilleure visibilité des dispositions de la loi (et notamment des réponses ministérielles) avait permis de faire de cette instance de réflexion une véritable Commission Communale d'Accessibilité (communes de plus de 5000 habitants concernées).

A ce propos, Mme TOULEMONDE tient à souligner que la commune de Valbonne a également créé début février 2010, deux instances : une Commission Communale d'Accessibilité et une Commission Communautaire pour l'Accessibilité, chacune ayant des missions différentes et complémentaires.

Mr GRANADOS revient sur les réalisations 2009 et mentionne la tenue de deux séances de travail de la Commission Communautaire :

- l'une avait pour objet de présenter le rapport 2008
- l'autre s'est attaché à définir les grandes composantes du PAVE en présence de représentants de la Direction Départementale de l'Équipement. Pour mémoire, il rappelle qu'elles ont été définies comme suit :

Phase 1 : Diagnostic / Etat des lieux

constat de l'état initial de l'état d'accessibilité initial de l'objet d'étude, identification des enjeux d'amélioration de cette accessibilité

Phase 2 : Analyse et préconisations

dans un second temps, celles-ci doivent permettre à la commune de se positionner sur des choix futurs en matière de politique de l'accessibilité

Phase 3 : Eléments de programmation / Chiffrage

enfin, la programmation des mesures correctives ne peut être dissociée à une estimation pluriannuelle des coûts.

Ainsi, il tient à préciser que les PAVE qui ont été adressés sont à l'image des préconisations données par les représentants de l'Etat.

Enfin, Mr GRANADOS rappelle qu'au cours de cette séance, les notions de logement « adapté » et « adaptable » ont fait l'objet de nombreux échanges.

Pour Mme BENIGUEL, un logement adaptable est un logement dans lequel des installations / améliorations peuvent être entreprises en fonction du handicap de l'occupant. Un logement adapté l'est dès la construction pour la personne handicapée.

Mme BLAZY ajoute que les nouvelles constructions doivent toutes être adaptables, il suffit d'apporter des modifications légères pour que le logement soit adapté aux personnes à mobilité réduite. Elle donne ainsi l'exemple du L'Ocarina à Antibes (logements adaptés en rez-de-chaussée) et indique que la SACEMA va réaliser 3 logements entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite, ce qui portera le nombre total à 6 (réalisés par un autre bailleur), soit supérieur à ce qu'impose la loi.

3- LES REALISATIONS CONDUITES EN 2009

Voirie

La parole est laissée à Mr JACQUART, responsable du service Voirie de la Direction des Déplacements Transports, qui s'attache à présenter dans le détail la Charte des Points d'Arrêts mise en œuvre au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Dans les grandes lignes, il est à noter que :

- environ 1000 points d'arrêts ont été identifiés sur le territoire et 75 à 80 % des bus sont accessibles (certains ne le sont pas en raison des équipements constructeurs réalisés à l'époque de l'achat)
- l'accessibilité aux bus se développe au travers de principes d'aménagements (répondant à un objectif d'homogénéité sur le territoire) situés sur la zone d'arrêt (« arrêt en pleine voie ») ou sur le point d'attente (bancs, sonorisation, SAIV, bordures, « création de quai »)

Mr GRANADOS complète toutes les précisions qui ont été données, en répondant à la question du coût : 300 000 € par an sont alloués pour la réalisation des points d'arrêts type Charte et localisés en priorité aux endroits les plus fréquentés (PMR et autres). Ce travail d'identification et de réalisation peut se heurter parfois aux problèmes de domanialité, entr'autres.

Sur ce point, Mme TOULEMONDE souhaite savoir si ce travail est systématiquement réalisé en partenariat avec les communes, car beaucoup ignorent que la Communauté d'Agglomération effectue ces aménagements sur la voirie communale.

Mr JACQUART explique que :

- dans un premier temps, 10 à 15 arrêts par an sont identifiés comme étant « prioritaires » (travail mené en collaboration avec les communes, les associations, le Département, etc ... en moyenne, environ 50 arrêts sont préalablement présentés tous les ans),

- les principes d'aménagement une fois déterminés sont soumis à la validation des communes et des associations.
- Un arrêté est ensuite pris pour que la Communauté d'Agglomération finance et réalise les travaux.
- Enfin, lorsque ceux-ci sont réalisés, l'aménagement est rétrocédé aux communes, puisque la Communauté d'Agglomération n'est pas compétente en matière de voirie.

Mme BENIGUEL demande que la liste complète des points d'arrêts sur le territoire soit communiquée à l'ensemble des membres de la Commission Communautaire.

Logements

Mme BLAZY prend la parole et commente les éléments du tableau fourni dans le rapport 2009 et dressant l'inventaire des logements sociaux réservés aux PMR sur le territoire. Elle souligne par ailleurs les difficultés pour obtenir les éléments venant des bailleurs sociaux.

Equipements cadre bâti

Elle donne la parole à Mr LAUGEOIS, responsable du service gestion et maintenance du patrimoine de la Direction des Equipements Structurants.

Sa présentation des réalisations 2009 dans le domaine des équipements communautaires est illustrée par la diffusion d'un power point décrivant, pour chaque équipement, les « degrés » ou niveaux d'accessibilité des structures actuelles.

Il précise toutefois que le travail de diagnostic a été mené par un bureau d'études qui s'est penché sur l'accessibilité depuis le point d'arrêt le plus proche jusqu'à l'entrée du bâtiment. De là, des actions de priorisations ont été entreprises et il a été constaté qu'il restait encore un important travail à mener :

- en vue de palier les problèmes de cheminement des handicapés moteur (notamment dans les bâtiments anciens ou ceux dont l'entrée n'est pas au niveau de la voirie)
- en vue de répondre aux besoins des déficients visuels : un système type borne d'accès avec boucle a été mis en place, permettant un accompagnement dès l'entrée jusqu'à l'accueil.

Mr LAUGEOIS commente ensuite les exemples figurant au rapport présenté.

Mr GRANADOS tient à rappeler que les agents de la Direction des Equipements Structurants peuvent conseiller les communes pour l'élaboration de diagnostics.

Communes

Il poursuit sur les réalisations des communes, d'après les éléments remis par leurs soins.

Mme TOULEMONDE rappelle que la commune de Valbonne a lancé l'appel d'offres pour la réalisation du diagnostic dans le cadre du PAVE : ce diagnostic sera rendu à la fin du mois d'octobre.

Mme MARENCO indique que la commune de la Colle sur Loup a procédé en 2009 aux aménagements suivants :

- une place handicapée et un cheminement vers l'Office du Tourisme
- un bateau sur trottoir existant, parking face au collège Klein
- au sein de l'Office du Tourisme : modification de la porte d'entrée, création d'une rampe entre 2 salles d'exposition et modification des toilettes

Elle ajoute que la Colle sur Loup envisage d'effectuer plusieurs travaux de voirie en 2010 (création d'un trottoir accessible, réfection d'un trottoir, aménagements de passages handicapés, et marquages) ainsi que des travaux d'équipements comme la transformation de la salle des fêtes en Halte garderie avec toilettes accessibles et rampe d'accès jardin.

Mr GAZIELLO fait savoir que sur l'ensemble des équipements publics recensés à Villeneuve-Loubet, seuls 3 ne sont pas conformes : des travaux importants sont à réaliser. Sur cette même commune, Mr PITTARD prend l'exemple de l'accès à la Poste, qualifié de raide et difficile pour les PMR.

Pour la commune de Biot, Mme PRADELLI indique qu'en 2010 la priorité sera donnée aux équipements scolaires.

Mme BENIGUEL fait observer qu'il serait bien utile que devant chaque équipement public figure un sigle ou un logo indiquant que le site est accessible. Pour illustrer son propos, elle rappelle que l'église Ste Anne à Vallauris a été rendue accessible : en effet, si sur le parvis les 10 marches sont visibles, il faut toutefois savoir qu'une rampe d'accès PMR a été installée d'un côté. Celle-ci n'étant pas visible, peu de personnes handicapées sont en mesure d'y accéder. De fait, il semble opportun et pertinent de signaler la mise en place d'un aménagement facilitant l'accès aux PMR.

Mme ROY de la Direction du Réseau Envibus, souligne que les logos indiquant l'accessibilité des bus ont été installés sur le Réseau.

4- LES PERSPECTIVES APRES 2009

Mr GRANADOS reprend la parole pour commenter les projets d'aménagements communautaires et communaux, qui seront conduits dès 2010.

Ceci appelle de la part des membres de la Commission, les observations suivantes :

Mr HOYON précise qu'au vu des réalisations effectuées jusqu'à présent, il apparaît difficile de penser qu'en 2015, les dispositions de la loi seront respectées (totalité des bâtiments rendus accessibles dans un délai de 10 ans, depuis 2005). Il constate que certaines communes ont mieux avancé que d'autres et que le décalage déjà existant, risque de s'intensifier avec le temps.

Mme PRADELLI regrette qu'au sein de sa commune, il y ait eu quelques difficultés à mettre en place des mesures en faveur de l'accessibilité. Elle mentionne également l'importance de faire remonter les informations données par la Communauté d'Agglomération dans les services communaux.

Elle tient par ailleurs à souligner que la commune de Biot a reçu un prix de l'APF pour le projet de mairie annexe de St Philippe.

En terme de logements, Mme BLAZY rappelle l'action de l'OPAH, contribuant à aider les propriétaires bailleurs à améliorer leur logement pour les personnes handicapées : les aides accordées peuvent aller jusqu'à 90% du montant des travaux (participations de la Région, de la CASA, de l'ANAH).

En matière de cadre bâti, Mr LAUGEOIS indique que le diagnostic du patrimoine communautaire sera prochainement validé et que la Communauté d'Agglomération pourra consolider la prise en compte de l'accessibilité dans chaque équipement, à venir: test de poses de balises et boucles sonores à la Médiathèque communautaire d'Antibes, recensement des besoins en mobilier adapté, poursuite rénovation de la gare routière d'Antibes ...

S'agissant des transports, Mr JACQUART rappelle que les services de la Communauté d'Agglomération se tiennent à la disposition des communes pour les accompagner dans leurs réalisations spécifiques.

Mme ROY indique par ailleurs que l'accessibilité passe aussi par tout outil tendant à améliorer la communication sur les aménagements PMR (fiches horaires, bornes SAIV pour malentendants ; télécommandes ...) Il convient aussi de penser à sensibiliser le personnel de conduite.

A propos d'Envibus, Mme BENIGUEL estime qu'il serait utile de remanier le site internet d'Envibus, qui semble « illisible ».

De plus, elle constate que les Navettes, anciennement gratuites, ne sont pas accessibles et demande quels sont les projets d'Envibus en terme de renouvellement du matériel roulant. Mme ROY lui répond qu'aujourd'hui les fabricants sont effectivement en mesure de proposer du matériel accessible : dans l'attente d'un renouvellement, Envibus offre la possibilité aux personnes handicapées d'utiliser le service Ici là le TAD (palettes rétractables) qui répond aux normes.

5- PRESENTATION DES PAVE

Enfin, Mr GRANADOS fait savoir que les 2 Plans communaux réceptionnés dans les services de la Communauté d'Agglomération vont faire l'objet d'une présentation, de même pour la commune d'Antibes dont le Plan est en cours de finalisation.

La parole est laissée à Mr JACQUART qui commente le PAVE élaboré par la commune de Gourdon, document annexé au Rapport 2009.

Il souligne que, compte tenu de la particularité du site, la commune a décidé de mettre en valeur les sites accessibles au travers d'une signalisation adaptée.

Il poursuit sur le PAVE réalisé par la commune de Vallauris, figurant lui aussi en annexe du Rapport 2009.

Il indique que la priorité a été donnée à la réalisation d'une cartographie des aménagements existants (requalification de la voirie, intégration des trottoirs). La commune envisage entre autres réalisations, d'augmenter notamment le nombre de places de stationnement PMR (passage de 3 à 4%).

Mme BENIGUEL rappelle que le quota des places de stationnement est établi comme suit : 1 place PMR pour 50. De plus, elle constate que depuis que la MDPH remet des cartes aux PMR, il y a de plus en plus d'allocataires du macaron de stationnement : il conviendrait donc de réévaluer les quotas.

Mme TOULEMONDE complète cette intervention en indiquant que la Préfecture a effectué un travail de recensement du nombre de places de stationnement.

Mr GRANADOS donne la parole à Mr PASSERON pour une présentation des travaux préparatoires à l'élaboration du PAVE d'Antibes. Comme pour les précédentes présentations, ce document est annexé au Rapport 2009.

Sur le point de la mise aux normes des ERP, Mr CYPRES souhaite avoir des explications sur la communication faite auprès des commerçants pour la mise aux normes de leur établissement. Mr PASSERON indique qu'outre les informations contenues dans les revues professionnelles, deux problèmes apparaissent : l'un sur la sécurité (hôtellerie), l'autre sur l'accessibilité pure, il s'agit d'un sujet sensible puisque cette obligation d'accessibilité s'impose au gestionnaire de l'établissement.

Mme TROTOBAS tient à saluer le travail remarquable et complet mené par les services d'Antibes.

Elle ajoute, pour répondre à Mr CYPRES, que l'information a été diffusée par affichage en mairie (obligation) et que les commerçants d'Antibes ont également été informés par le biais de l'Observatoire du Handicap de la commune et par la Commission communale d'Accessibilité qui, dans le cadre de ses missions, effectue des visites de réception des travaux.

Mme PRADELLI fait part des difficultés que vont éprouver les commerçants de Biot, nombreux à disposer d'escaliers menant à l'entrée de leur boutique.

Mr HOYON s'interroge sur le coût des réalisations, souvent lourds pour les petits commerçants. A cela, Mme TROTOBAS répond que des aides sont apportées par l'Etat, les communes et le FISAC.

Mr PASSERON souhaite toutefois rappeler qu'il existe une possibilité de dérogation aux mises en accessibilité, laquelle est d'ailleurs rejetée dans les cas où celle-ci nuit à la sécurité.

Mr SEBASTIEN souhaite revenir sur l'accessibilité des sourds et malentendants : s'il reconnaît l'évolution et l'effort centré vers les PMR, il estime que la mise en œuvre des dispositions est compliquée et chère. Il tient à appeler l'attention des membres de la Commission sur la mise en route de l'alarme de sécurité pour les personnes touchées par ces handicaps : les installations dans le cas cité, sont peu onéreuses, il serait donc facile de les généraliser. Par ailleurs, le logement des personnes sourdes ne nécessite pas d'aménagement particulier (adapté) si ce n'est des systèmes de répéteurs lumineux.

Il lui semble que le plus difficile est de réaliser le diagnostic car il nécessite une expertise pour chaque déficience.

Pour conclure, Mr GRANADOS informe qu'une réunion de la Commission communautaire sera organisée en septembre, à destination principalement des techniciens et spécialistes en aménagements au sein des communes (bâti et voirie).
Une seconde réunion sera programmée au mois d'octobre.

Bien que les avancées soient notables et encourageantes pour un « mieux-vivre » ensemble, Mme BLAZY estime que les aménagements réalisés jusqu'à présent font montre d'une réelle volonté d'amélioration et remercie l'ensemble des participants de ces échanges instructifs et enrichissants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Madame Marguerite BLAZY
Vice Présidente
Déléguée à l'Habitat et au logement